

sont transmis de façon que nous puissions nous en occuper nous-mêmes ou les acheminer aux ministères en cause.

Si des gens de Timiskaming veulent discuter d'une question relative à l'assurance-chômage ou à l'immigration, ils doivent aller à Timmins. S'il s'agit de questions portant sur le revenu, ils doivent aller à Sudbury. Si leurs questions touchent la Société d'hypothèques et de logement, ils doivent se rendre à North Bay. Mais celui qui demeure à Toronto n'a qu'à prendre le métro et à se rendre au bureau régional situé en ville.

Nos commettants du nord de l'Ontario sont en droit d'exiger de leur gouvernement des services de qualité analogue à ceux dont jouissent les citoyens canadiens. J'ai demandé à mon recherchiste d'établir la superficie moyenne des circonscriptions. La mienne s'étend sur 30,000 milles carrés, tandis que celle de l'agglomération de Toronto couvre 11 milles carrés et celle de l'agglomération montréalaise, 49 milles carrés.

Il peut être utile de faire des comparaisons non seulement avec Toronto ou Montréal mais aussi avec d'autres circonscriptions. Dans le nord de l'Ontario, la superficie moyenne des circonscriptions est de 33,544 milles carrés; au Québec, exception faite de l'agglomération montréalaise, elle est de 11,639 milles carrés; à Terre-Neuve, elle est de 22,294 milles carrés; à l'Île-du-Prince-Édouard, de 592 milles carrés, en Nouvelle-Écosse, de 1,952 milles carrés et au Nouveau-Brunswick, de 2,841 milles carrés. Voyons ce qu'il en est dans l'Ouest. Au Manitoba, une circonscription a en moyenne une superficie de 17,779 milles carrés. La superficie moyenne est de 17,973 milles carrés en Saskatchewan, de 12,152 milles carrés en Alberta et de 13,048 milles carrés en Colombie-Britannique, alors qu'en Ontario, la moyenne est de 33,000 milles carrés.

Vous pouvez voir, monsieur l'Orateur, que les députés du nord de l'Ontario ont des circonscriptions plus vastes que dans n'importe quelle autre province. Nous ne demandons pas que l'on réduise la superficie de nos circonscriptions, monsieur l'Orateur. Nous ne demandons pas que l'on crée de nouvelles circonscriptions dans le Nord. Tout ce que nous demandons, c'est le statu quo, c'est que l'on conserve 11 circonscriptions pour desservir cette immense région qui revêt une importance capitale pour l'avenir du Canada, 11 députés pour 800,000 personnes qui sont disséminées sur une superficie de 370,000 milles carrés. Nous ne sommes déjà pas trop nombreux, ne nous demandez pas d'être encore moins nombreux.

Les honorables députés se souviennent sans doute que, comme l'a signalé le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), cette question a été soulevée au cours du dernier recensement. Le Nord de l'Ontario était alors représenté par 12 députés. On n'a pas tenu compte des protestations des gens du nord de l'Ontario et le nombre de circonscriptions est tombé de 12 à 11. A vrai dire, l'ancien député de Cochrane a perdu son siège à cause de ce remaniement. Mais maintenant, nous courons le risque d'être encore moins nombreux avec le nouveau recensement de 1981. Où cela s'arrêtera-t-il, monsieur l'Orateur? N'y aura-t-il bientôt qu'un député pour tout le Nord de l'Ontario? Sincèrement, j'espère que non, mais pour éviter de tomber dans une telle situation, nous devons fixer une limite et le faire maintenant.

C'est pourquoi j'invite vivement la Chambre à renvoyer ce bill au comité, monsieur l'Orateur. La justice la plus élémentaire et les principes d'une représentation démocratique équitable l'exigent. En outre, monsieur l'Orateur, les habitants du

La représentation électorale

Nord qui ont si souvent été victimes d'injustices par le passé le demandent. Ils méritent d'être aussi bien représentés et d'avoir d'aussi bons services que les autres Canadiens. Ils ne devraient nullement être forcés d'accepter d'être moins bien représentés et ils ne demandent rien d'autre. C'est pourquoi je propose, monsieur l'Orateur, que l'on passe au vote maintenant.

M. Collette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Étant donné que le député de Timiskaming (M. Lonsdale) propose que nous passions au vote, je voudrais dire quelle était l'intention du gouvernement, car il est possible que lui-même ou que d'autres députés ne m'aient pas bien compris. Si nous passons au vote maintenant, le débat sur cette question sera malheureusement terminé. Pour différentes raisons que je veux exposer au cours du débat, le gouvernement est prêt à renvoyer le sujet du bill au comité et je pense que les députés de tous les bords approuvent cette idée. Je demande donc au député d'envisager de retirer sa motion en attendant qu'on ait d'autres discussions.

● (1730)

M. Knowles: Il n'avait pas de comotionnaire de toute façon.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je crois que nous pouvons régler la question. Comme l'a fait remarquer le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), le député de Timiskaming (M. Lonsdale) a négligé de nommer un comotionnaire en l'occurrence. Sauf erreur, le secrétaire parlementaire a déclaré qu'il est disposé à présenter une motion afin que le sujet du bill soit renvoyé au comité permanent, proposé et secondé...

M. Collette: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. En toute justice, ce n'est pas mon tour de parler et je me proposais de conclure le débat, afin que nous puissions partir tôt et mettre la motion aux voix. D'autres députés veulent intervenir, et quand vous me donnerez la parole, monsieur l'Orateur, je proposerai la motion.

M. Maurice Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je tiens à assurer aux députés de la Chambre que je n'ai nullement l'intention de prolonger indûment le débat. Je voudrais faire brièvement quelques remarques. En tant que comotionnaire, je voudrais féliciter le député d'Algonia (M. Foster) d'avoir présenté ce bill aujourd'hui.

Il est important de reconnaître qu'il faut tenir compte de la géographie de notre pays quand on décide de la représentation des Canadiens à la Chambre des communes. C'est certainement ce à quoi pensaient les pères de la Confédération quand l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été adopté. Ils ont pris la précaution d'y inscrire un article stipulant qu'une province ne peut pas avoir moins de députés élus que de sénateurs. Certains disent que la représentation dans les provinces de l'Atlantique est ainsi beaucoup trop élevée quand on compare la population de cette région à celle d'autres parties du Canada.

Mais si le fait est vrai, l'argument est fallacieux. Je me fonde sur ce qu'a dit le député de Brant (M. Blackburn) lequel a recommandé qu'on adopte une stratégie industrielle pour augmenter la population du Nord de l'Ontario. Je voudrais rappeler aux députés que n'eût été de la stratégie industrielle appliquée à l'origine au Canada, la population de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, notamment, serait beaucoup plus élevée qu'elle ne l'est aujourd'hui et nous n'aurions pas